



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau du pilotage, des compétences et de la gestion des emplois 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération	Note de mobilité DGER/SDEDC/2026 du 16/07/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures sur des postes de direction restés vacants, pour la rentrée scolaire 2026, au sein d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) à l'issue des 2 premiers tours de la campagne annuelle de mobilité et des fils de l'eau.

Destinataires d'exécution

Administration centrale (DGER et SRH)

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement agricole technique

La présente note de service ouvre un appel à candidatures au fil de l'eau sur des postes de direction restés vacants en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) pour une affectation à la rentrée scolaire 2026.

La présente note a pour objet d'ouvrir un appel à candidatures au fil de l'eau sur des postes de direction restés vacants ou ayant une très forte probabilité de l'être à la rentrée scolaire 2026, au sein d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et d'un établissement public d'enseignement agricole technique (EPNA-EPEA), à l'issue des deux premiers tours de la campagne annuelle de mobilité et des deux fils de l'eau.

La liste des postes concernés est publiée en annexe de la présente note. Les offres d'emploi correspondantes sont consultables sur la page emploi ministérielle *Rejoignez-nous* via le lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/nous-rejoindre/voies-acces-aux-metiers-enseignement-agricole/acceder-a-un-poste-de-direction-dans-l'enseignement-agricole/>.

Le dossier de candidature est **impérativement** constitué des pièces suivantes :

- Pour les candidats fonctionnaires :

- un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- une lettre de motivation

Pour les agents n'étant pas déjà affectés au sein du Ministère :

- la copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon ou de grade dans le corps d'origine ou dans l'emploi de détachement le cas échéant ;
- l'état des services publics accomplis, **mentionnant les positions administratives**, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

- Pour les candidats contractuels :

- un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- le dernier diplôme obtenu ;
- une lettre de motivation
- la copie du dernier contrat ;
- le cas échéant, l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

Ce dossier, comportant l'ensemble des pièces requises, doit être envoyé par messagerie aux adresses mentionnées dans l'offre d'emploi correspondant au poste souhaité, accessible à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'incomplétude du dossier transmis (en particulier l'absence de l'état des services) fait obstacle à un recrutement ou une nomination (en particulier pour l'appréciation de l'éligibilité au détachement dans le statut d'emplois).

Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent obligatoirement, avant de formaliser leur candidature, prendre contact avec les autorités mentionnées sur cette offre d'emploi.

La date limite de candidature est le mardi 18 août 2026, à 23h59.

La date de prise de fonction est fixée au 1^{er} septembre 2026, sauf mention particulière dans la liste des postes annexée.

Les résultats de ce fil de l'eau de seront publiés le lundi 31 août 2026 sur la page emploi mentionnée ci-dessus et accessibles à partir du lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-l'enseignement-agricole/>, ainsi que sur le site Chlorofil.

Pour rappel, les conditions de détachement dans le statut d'emplois régissant l'ensemble des postes de direction en EPLEFPA et EPNA-EPEA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emplois
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A et ayant : - soit au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement *, - soit justifié de cinq années de services effectifs dans un grade d'avancement.
	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN), professeur agrégé, maître de conférences ...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748 dans leur grade.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.
Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe II	Les fonctionnaires remplissant les conditions pour accéder au groupe I. Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Les fonctionnaires justifiant de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau. Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

* *grade d'avancement :*

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** *en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.*

**Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences**

**L'adjointe au sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

Cédric MONTESINOS

Virginie CHENAL

Liste des emplois publiés au fil de l'eau exceptionnel 2026 des équipes de direction en EPLEFPA

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Groupe indiciaire	N° ODISSEE	Publication		Observations
						V	SV	
Directeur	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de Romans	EPLFPA de Romans	Groupe II ES	A3D011176		X	
	Bretagne	EPLFPA de Rennes Le Rheu	EPLFPA de Rennes Le Rheu	Groupe I	A3D003083		X	
	Hauts-De-France	EPLFPA de la Thiérache	EPLFPA de la Thiérache	Groupe II ES	A3D009357	X		
Directeur adjoint - FIS	Normandie	EPLFPA de Seine-Maritime	Site d'Envermeu	Groupe III	A3D008626	X		
	Normandie	EPLFPA de Coutances	EPLFPA de Coutances	Groupe IIIES	A3D008149		X	
	Normandie	EPLFPA d'Alençon - Sées	EPLFPA d'Alençon - Sées	Groupe II	A3D018076		X	
	Occitanie	EPLFPA de Tarn à Albi	EPLFPA de Tarn à Albi	Groupe II	A3D021191		X	
	Pays-de-la-Loire	EPLFPA de Laval	EPLFPA de Laval	Groupe III ES	A3D008857	X		
Directeur adjoint - FPA	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Groupe III	A3D023289	X		
Directeur d'exploitation agricole	Bretagne	EPLFPA de Merdrignac	Exploitation horticole de Merdrignac	Groupe III	A3D002797	X		
	Corse	EPLFPA de Sartène	Exploitation agricole de Sartène	Groupe III	A3D004441	X		
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA Terres et Paysages Sud Deux Sèvres (Jacques Bujault)	Exploitation agricole de Melle	Groupe III	A3D009993		X	Prise de poste au 01/10/2026
	Occitanie	EPLFPA de la Lozère	Exploitation aquacole de La Canourgue	Groupe III	A3D005614		X	
Directeur CFPPA	Île-de-France	EPLFPA de Brie Comte Robert	EPLFPA de Brie Comte Robert	Groupe III	A3D0134421		X	
Directeur CFA/CFPPA	Bretagne	EPLFPA de Caulnes	CFPPA Caulnes	Groupe III	A3D019360	X		
Directeur CFA	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA du Loiret	CFA du Loiret	Groupe III	A3D004004	X		
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	CFA de la Haute Vienne	Groupe III	A3D023902		X	